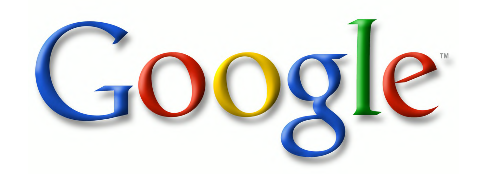


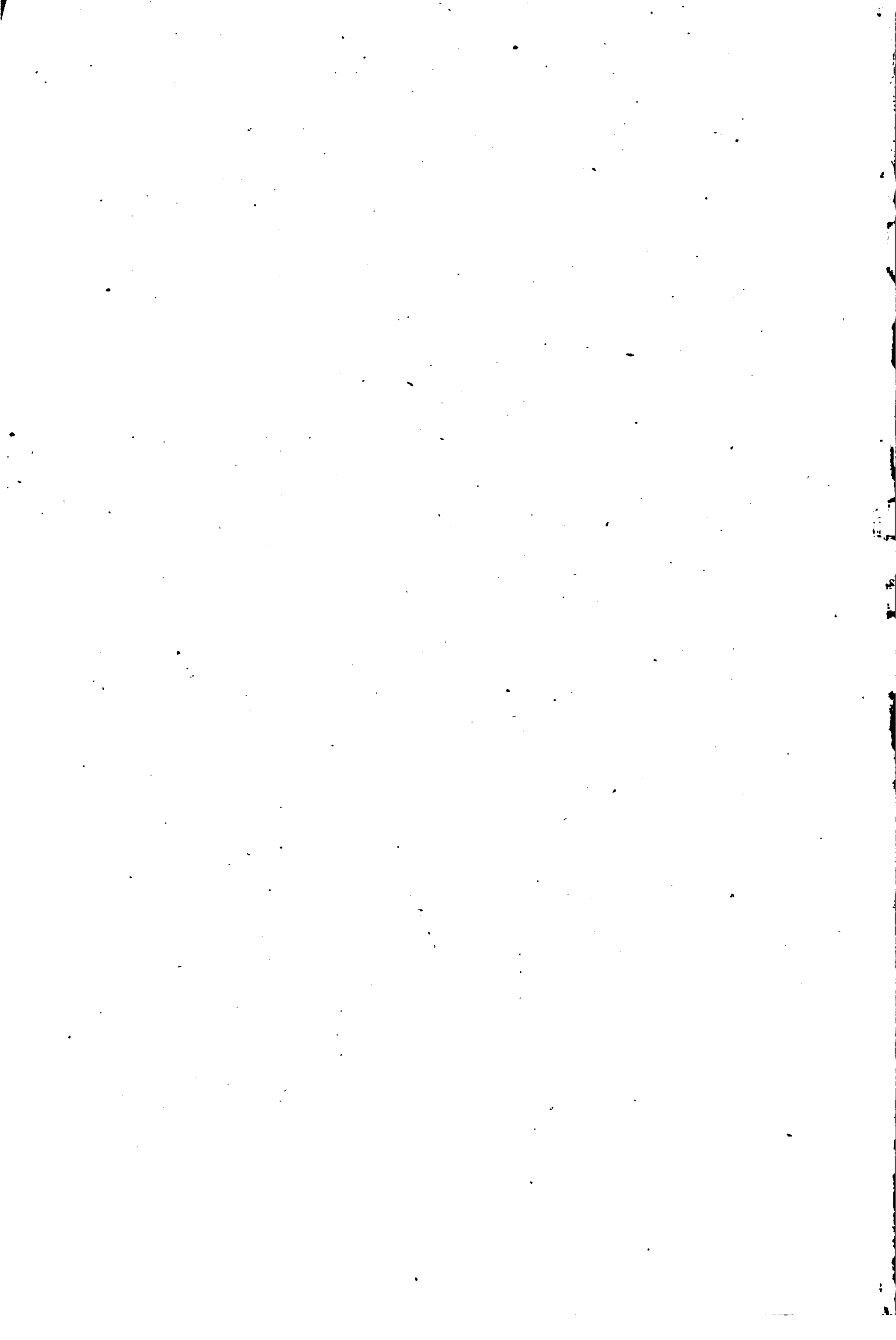



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

LA VIE

ET LES

TRAVAUX DE WOLOWSKI



CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE

PREMIÈRE LEÇON

(Cours de 1876-1877)

LA VIE
ET LES
TRAVAUX DE WOLOWSKI

PAR

E. LEVASSEUR

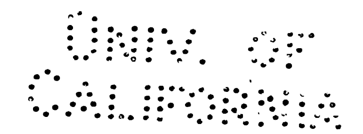
MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

IMPRIMERIE VIÉVILLE ET CAPIOMONT

6, RUE DES POITEVINS, 6

1877



Mesdames et Messieurs,

J'ai éprouvé, il y a cinq ans, une grande émotion lorsque j'ai dû prendre la parole à la place du professeur qui, pendant trente-deux ans, a occupé cette chaire,et dont la science, les convictions profondes, la parole communicative, donnaient à ses leçons un si puissant attrait. J'éprouve aujourd'hui une émotion non moins profonde et plus pénible. Wolowski n'est plus ; ses amis l'ont conduit, il y a trois mois, à sa dernière demeure. Lorsque nous nous trouvons réunis, pour la première fois depuis sa mort, près de la chaire qui a été le principal centre de son activité scientifique, nous devons, vous et moi, un hommage à sa mémoire, et je me propose de consacrer cet entretien au souvenir de la vie et des travaux de Wolowski. Mais ce n'est pas sans un sentiment douloureux que l'on parle de l'ami qu'on vient de perdre, et j'ai la crainte de rester au-dessous de l'impression que je voudrais vous laisser, en essayant de vous raconter en si peu de temps une existence si laborieuse et si remplie.

I

Sous la Restauration, un ministre, dont le nom reste dans l'histoire pour désigner la période la plus libérale du gouvernement de Louis XVIII, le comte, depuis duc Decazes, avait fondé, au Conservatoire des Arts et Métiers, « un enseignement public et gratuit pour l'application des sciences aux arts industriels. » Il pensait avec raison que, dans un temps où la science transformait et fécondait l'industrie, il importait d'en répandre les notions élémentaires ailleurs que dans les colléges, et que, surtout dans une ville où se pressait une si nombreuse et si active population d'ouvriers, d'artisans, de manufacturiers, il y avait un intérêt national à en montrer d'une manière précise les applications mul-

tiples, et à initier les producteurs à la fois aux lois physiques qui régissent la matière de leur travail et aux lois économiques qui président au travail lui-même. Aussi, au musée et à la petite école qui constituaient jusque-là le Conservatoire, avait-il ajouté trois cours publics, un pour la mécanique, un pour la chimie, un pour l'économie industrielle.

Charles Dupin, Clément Desormes, Jean-Baptiste Say avaient été les premiers professeurs de cette Sorbonne de l'Industrie, dans laquelle tant de générations de jeunes gens sont venues successivement puiser les éléments de leurs connaissances scientiques ou compléter leur instruction professionnelle, et qui a été, depuis plus de cinquante ans, la source première de tant de forces productives et de tant d'inventions. L'expérience n'avait pas tardé à démontrer l'utilité d'un enseignement plus développé; la physique avait eu une chaire que Pouillet occupa dès la fin de la Restauration, et quelques cours annexes d'agriculture avaient été inaugurés en 1836.

Sous le règne de Louis-Philippe, Martin (du Nord), ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, réunit une Commission pour étudier la question et conclut, en décembre 1838, à la réorganisation de l'École préparatoire des Arts-et-Métiers et à l'augmentation des cours de l'École d'application des sciences qui devaient être portés à dix. Son successeur, Cunin-Gridaine, qui était un des principaux manufacturiers d'une de nos grandes cités industrielles, exécuta ce que Martin (du Nord) et la Commission avaient projeté; il créa cinq chaires nouvelles, puis une sixième par une ordonnance subséquente. Une des cinq chaires était consacrée à la législation industrielle. Le Ministre voulait que les auditeurs du Conservatoire pussent connaître non-seulement les sciences appliquées et l'économie industrielle, mais la législation qui régit le travail, les principes sur lesquels elle repose et les améliorations qu'elle peut recevoir : il regardait cet enseignement comme un complément nécessaire de leur instruction professionnelle, et il pensait que les législateurs eux-mêmes pourraient y trouver d'utiles indications.

Un homme se trouvait désigné, par la nature particulière de ses travaux, pour occuper une pareille chaire : c'était Wolowski. Mais, en 1839, Wolowski était un jeune homme de vingt-neuf ans. Pour une mission délicate qui exigeait la maturité de l'es-

prit et la modération du bon sens, l'âge était un obstacle. La considération du talent l'emporta, et le jeune professeur commença, au mois de novembre 1839, le cours de législation industrielle, dont il allait être le fondateur.

Les premières étapes de la vie sont d'ordinaire les plus difficiles à franchir. La jeunesse s'en plaint; quelquefois l'amertume de ses plaintes naît d'un sentiment d'envie contre ceux qui occupent quelque rang dans la société et la conduit à un désespoir qui paralyse ses forces. Si elle savait quels labeurs, quelles déceptions momentanées, et même quelles privations cachent les débuts de la plupart de ceux qui sont dits les fils de leurs œuvres, elle comprendrait mieux que le succès peut être une récompense légitime, et elle puiserait peut-être dans cette connaissance une énergie plus persévérante pour soutenir elle-même la lutte.

Combien ces étapes n'ont-elles pas dû être rudes pour un jeune homme né sur une terre étrangère, ruiné par une révolution, proscrit dans son pays, isolé dans le nôtre? Telle était cependant la situation de Wolowski lorsqu'il se fixa en France, et la rapidité de son succès ne s'explique que par de remarquables facultés et par un travail opiniâtre sans lequel les facultés naturelles restent d'ordinaire stériles. A ce titre, Messieurs, sa vie peut vous être racontée comme un exemple et comme une leçon.

II

Louis-François-Michel-Raymond Wolowski était né à Varsovie, le 31 août 1810. L'ancien royaume de Pologne, qui avait été pendant plusieurs siècles l'avant-garde de la civilisation chrétienne dans l'orient, n'existait plus; mais les victoires de l'Empire avaient fait revivre, par les traités de Tilsitt et de Vienne, une partie de la nationalité polonaise sous le nom de grand-duché de Varsovie. Depuis la campagne de 1806 jusqu'à la retraite de Russie, la politique française dirigea les destinées de cette contrée, et quoique les espérances des Polonais n'eussent été qu'incomplétement réalisées par Napoléon et que les revers de l'année 1812 eussent anéanti le grand-duché, les idées françaises conservèrent de cha-

leureuses sympathies sur les bords de la Vistule. L'enfant grandit, entouré de ces sentiments, dans une famille dont le patriotisme ne séparait pas l'amour de la France de celui de la Pologne, et dont le chef, François Wolowski, était un jurisconsulte éminent, également versé dans la législation des deux pays.

Le père, qui voulait donner à son fils une forte instruction classique, pensa qu'il ne la trouverait nulle part plus complète et plus conforme à ses projets d'avenir qu'à Paris, et, dès l'âge de douze ans, Louis fut placé dans l'institution Gasc, qui suivait les cours du collége Henri IV. Ce collége, dirigé par M. de Wailly, jouissait d'une grande réputation : le duc d'Orléans y avait envoyé ses enfants, convaincu que le meilleur moyen de former l'esprit de jeunes princes, dans notre société moderne, était de les faire participer à l'éducation commune. Wolowski se plaisait, plus tard, à rappeler qu'il avait été le condisciple de l'aîné. Il aimait aussi à parler de ses travaux et de ses succès d'écolier, du concours général où il avait été envoyé chaque année et des prix qu'il y avait remportés. Il racontait à ce propos un fait qui avait laissé une vive impression dans son esprit. Quelques jours avant la composition, il rêva qu'il était déjà dans la salle et qu'on donnait pour sujet les Croisades. Le lendemain, notre collégien étudiait avec ardeur la question, une de celles, en effet, qui avaient le plus de chances d'être données; le hasard voulut qu'elle le fut, et Wolowski eut le prix. Il fut dans toutes ses classes un brillant élève : aussi n'est-il pas étonnant qu'il ait toujours conservé de ses maîtres un souvenir affectueux. Je l'ai vu, quarante ans plus tard, faire fréquemment l'éloge de son ancien professeur d'histoire, auquel il songeait à préparer une candidature à l'Académie; le maître, qui l'ignorait sans doute, est mort sans avoir pu profiter de cette disposition favorable; mais l'ancien disciple avait apporté dans la poursuite de cette affaire l'ardeur qu'il mettait toujours à rendre un service.

A dix-huit ans, il terminait ses études classiques et il rentrait en Pologne pour suivre les cours de droit et prendre ses grades à l'Université de Varsovie. Il trouvait la situation bien changée, la cérémonie du couronnement et la convocation de la diète différées depuis quatre ans par l'empereur Nicolas, la jeunesse ardente dans l'opposition, et je laisse à penser quel rôle il dut prendre au milieu de ses nouveaux condisciples, arrivant de

Paris, et tout plein du souffle libéral qui animait alors l'Université de France, et qui, de la chaire des Guizot, des Cousin, des Villemain, passait jusque dans les colléges.

Le contre-coup de notre révolution de juillet 1830, qui se fit sentir dans la plupart des États remaniés par les traités de 1815, ébranla profondément la Pologne. Elle crut le moment venu de rompre le pacte qui la liait au souverain de la Russie, son ancienne ennemie, et qu'elle accusait celle-ci d'avoir violé. Une insurrection, déjà méditée depuis plusieurs années par les membres de l'association pour l'indépendance nationale, qui appartenaient pour la plupart à la noblesse territoriale, à la bourgeoisie des villes et à la jeunesse des écoles, fut résolue. La police faisait de fréquentes arrestations, surtout parmi les étudiants de l'Université. Wolowski, que son éducation française rendait suspect de libéralisme, fut enfermé dans la prison des Carmes où il resta plus d'un mois et d'où il pouvait être tiré à chaque instant par une sentence de mort. Le désir de sauver les prisonniers fit éclater brusquement la révolution. L'histoire a raconté le reste : le manifeste proclamant la déchéance de Nicolas, les premiers succès de l'armée polonaise à Grochow, à Ostrolenka, puis la marche de Paskiewitch par la rive gauche de la Vistule.

Wolowski, arraché par deux fois des mains de ses geôliers qui l'avaient un moment ressaisi, avait aussitôt pris les armes, comme la plupart des étudiants de l'Université. Il avait deux frères, plus jeunes que lui, qui tous deux suivirent son exemple. Lui-même, nommé bientôt capitaine d'état-major, fut, à cause de ses études de droit, rappelé à Varsovie, où il exerça quelque temps les fonctions de vice-maître des requêtes au conseil d'État, et d'où il partit, avec le titre de premier secrétaire de légation, pour accompagner le général Kniaziewicz et le comte Plater, délégués par le gouvernement provisoire de Pologne auprès du gouvernement français.

Après le premier élan de l'enthousiasme patriotique, les esprits sages avaient compris que la Pologne était incapable de lutter seule contre son formidable adversaire, et qu'après s'en être fait un ennemi irréconciliable par le vote de la déchéance, elle n'avait d'espérance de salut que dans l'intervention de l'Europe. C'était naturellement vers la France que se tournèrent tout d'abord ses prières comme ses sympathies. Mais la France, dont le roi sen-

tait tout le prix de la paix au début d'un règne, ne pouvait songer à entreprendre une guerre aussi lointaine, en laissant derrière nous l'Angleterre neutre et mécontente, et en faisant franchir à nos flottes la Baltique ou à nos armées l'Allemagne malgré la Prusse ouvertement hostile et malgré l'Autriche plus hésitante, mais intéressée, comme sa voisine, au maintien du partage. Après avoir héroïquement lutté pendant dix mois, la Pologne, abandonnée à elle-même, succomba.

La France put du moins donner asile aux proscrits; elle le fit avec enthousiasme. Les Polonais, qui avaient à déplorer la perte de leur patrie, et presque tous celle d'une fortune personnelle, trouvèrent au milieu de nous un accueil chaleureux qui adoucit la rigueur de leur sort. Ils eurent cependant de rudes épreuves à traverser : l'exilé en a toujours. Mais ceux qui surent appliquer leur intelligence et qui ne craignirent pas le travail se firent une place honorable dans la société française; plusieurs même y ont prospéré. Aucun ne s'est élevé aussi haut que Wolowski dans l'estime et dans les dignités de la nouvelle patrie.

Ce n'est pas que ses débuts aient été moins pénibles que ceux de ses concitoyens. Il se trouvait à Paris, à vingt et un ans, seul, proscrit, condamné à mort par contumace, sans argent, n'ayant plus à compter que sur lui-même. Son père, qui avait été un des membres les plus influents de la diète polonaise, parvenait non sans peine à se dérober à l'ennemi; plus tard, sa mère venait les rejoindre avec ses trois autres enfants, et la famille se trouvait de nouveau réunie à Paris; mais il fallut plusieurs années avant de recouvrer quelques débris de la fortune perdue.

Louis se mit immédiatement à l'œuvre. A force de travail, il parvint à franchir en moins de deux ans les degrés de l'École de droit et à passer son examen de licence. Il lui avait fallu une dispense, mais non une faveur; ses examinatenrs lui donnèrent toutes boules blanches, et l'un d'eux, M. Bravard, le rencontrant dans la cour, le complimenta en lui disant : « Si je vous ai poussé plus que je n'aurais dû, monsieur, c'est qu'en vous entendant je croyais que vous passiez votre doctorat. » A la même époque, il entra comme secrétaire dans le cabinet de Me Dalloz, qui était un des plus renommés parmi les avocats au conseil d'État. Il y resta peu d'années, parce que le genre de travail convenait mal à son ardente activité; mais il sut s'y faire apprécier

par son chef, qui devint son protecteur, et y nouer des amitiés qui l'ont suivi pendant toute sa carrière.

C'est là qu'il conçut le plan de sa revue de législation. Sous la Restauration, la *Thémis* avait pendant onze ans initié les Français aux travaux juridiques de l'Allemagne sur le droit romain ; elle avait cessé de paraître en 1830. Il y avait une place à prendre, et Fœlix, qui venait de fonder la *Revue du droit français et étranger*, ne la tenait pas tout entière. Quatre jeunes avocats du même âge associèrent leurs efforts pour l'occuper : Wolowski, Pont, Sacaze, Rodière. Ils étaient sans fortune, sans nom, sans autorité ; Wolowski, qui les dirigeait, avait alors vingt-quatre ans, et ils tentaient une œuvre difficile même pour des hommes jouissant de la réputation, celle de faire réussir un recueil périodique traitant exclusivement de questions sérieuses et spéciales. Mais ils avaient foi dans l'avenir ; Wolowski, qui avait conservé depuis le collége un goût particulier pour l'histoire, et qui avait sur ses compagnons l'avantage d'avoir vécu dans différents pays et de parler plusieurs langues, était surtout convaincu que le domaine du droit pouvait être agrandi et la législation française améliorée par l'étude comparative des législations étrangères.

« Histoire et philosophie du droit, écrivait-il dix ans après, législation comparée, discussion des questions les plus importantes du droit actuel en matière civile, commerciale, criminelle et administrative, examen critique des projets de loi présentés aux chambres, de la doctrine des auteurs et de la jurisprudence des arrêts, analyse des travaux de droit publiés à l'étranger, et compte-rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, tel est le cadre de cette publication. » Elle le remplit dès les premières années, et la *Revue de législation et de jurisprudence* conquit bientôt un rang si honorable que les jurisconsultes les plus autorisés, comme les jeunes savants qui devaient un jour faire autorité dans la science, vinrent à elle, et qu'elle compta au nombre de ses collaborateurs Troplong, Ch. Giraud, Faustin-Hélie, Ortolan, Éd. Laboulaye, Dufour, Championnière.

Un bon juge dans ces matières, Laferrière, a caractérisé ainsi l'œuvre : « La *Revue de législation* de M. Wolowski a ouvert à la philosophie, à l'histoire du droit français, au droit administratif,

à l'économie politique dans ses rapports avec les institutions civiles et administratives, une voie large et féconde. »

Elle a marché avec le même succès d'estime dans cette voie pendant plus de dix-huit ans, jusqu'en 1853, époque où elle s'est fondue avec un autre recueil beaucoup plus récent, la *Revue critique*, pour devenir la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, et, pendant ces dix-huit ans, Wolowski n'a pas cessé de la diriger et de fournir une large part à la collaboration des quarante-six volumes qui forment la collection.

Le premier numéro parut au mois d'octobre 1834. Wolowski venait d'être naturalisé français. Il avait épousé, l'année précédente, Mademoiselle Laure Guérin, sa cousine, et il était père. Fonder une famille à cet âge et sans ressources pouvait paraître de la témérité; mais Wolowski avait besoin d'affections, et il se sentait assez d'énergie pour suffire à la tâche. Il avait une vigueur de santé, une puissance de travail, une facilité de plume qui étonnaient ses amis. Après avoir donné sa journée aux affaires, il était toujours prêt à consacrer sa soirée aux relations du monde, sans que la fatigue pût l'arrêter ni même l'atteindre. Il réservait une partie de ses nuits au travail; même lorsqu'il rentrait tard, il reprenait encore la plume et demeurait de longues heures à son bureau. Cependant, il restait régulièrement chez lui chaque fois qu'un numéro de la Revue était sur le point de paraître. Ce soir là, les jeunes rédacteurs se réunissaient dans son petit appartement de la rue des Beaux-Arts, et, comme ils n'étaient pas assez riches pour payer un commis, ils mettaient eux-mêmes les bandes et les adresses. Chacun s'y prêtait gaîment, et sa jeune femme, qui les aidait, ajoutait par sa grâce au charme de la réunion. Dans la suite, tous se sont certainement rappelés plus d'une fois, comme aimait à le faire Wolowski, ces soirées intimes où la jeunesse et l'espérance rendaient la pauvreté légère.

La réputation vint avant la richesse. Encouragé par le succès, Wolowski voulut être propriétaire d'un journal quotidien; il créa le *Journal général des tribunaux*, dont il fut pendant près d'un an le directeur, et qu'il eût continué en le réunissant avec le *Droit*, si un malentendu, au moment de l'adjudication, en 1837, n'eût fait passer entre les mains d'un autre une propriété qui commençait à fructifier dans les siennes. C'est là que Léon Faucher, qui, plus âgé que lui de sept ans, s'était déjà fait un

nom distingué dans la presse, et qui était sur le point de devenir son beau-frère par son mariage avec Mademoiselle Alexandra Wolowska, fit paraître ses premières études sur les prisons. Wolowski rentra alors au *Siècle*, où, pendant plus de dix ans, il fut chargé du compte rendu des Chambres : ingrate besogne, qui exigeait une assiduité constante aux séances, et qui coûtait plus de peine qu'elle ne rapportait de renommée au rédacteur anonyme. Mais là, comme dans les autres étapes de sa carrière, il sut du moins se faire des amis ; le rédacteur en chef du journal, député de la Vendée, M. Chambolle, compte au nombre de ceux qui lui sont restés le plus fidèlement dévoués jusqu'au dernier jour.

Lorsque la longue crise occasionnée par la révolution de 1830 eut passé, on avait vu, comme plus tard, après la crise de 1848, se manifester un rapide essor des affaires et une fièvre de spéculation ; les entreprises, bonnes ou mauvaises, étaient nées en foule, et les mauvaises avaient amené des fraudes et des déceptions. On sentit l'insuffisance de nos lois sur l'association. Wolowski, qui, dans la Revue, traitait particulièrement les questions de législation industrielle et commerciale, se fit l'interprète de ce sentiment. Son article sur les sociétés par actions, dans lequel il indiquait, suivant son habitude, non-seulement le mal, mais le remède, fit impression parmi les jurisconsultes et devint bientôt un des titres à la chaire que le ministère allait lui confier, à la recommandation de M. Dalloz, et presque créer pour lui. C'était en 1838. L'année suivante, à la suite d'une lecture qu'il fut admis à faire devant l'Académie des sciences morales et politiques, et dans laquelle il s'appliquait, comme d'ordinaire, à montrer que les vrais fondements de la législation industrielle reposent sur les principes de l'économie politique, il fut surpris et très-flatté de recevoir une invitation à dîner du ministre des finances, qu'il ne connaissait pas. « J'ai entendu votre lecture, lui dit celui-ci dans son salon ; vous êtes dans une bonne voie, monsieur ; la science économique que vous comprenez et que vous cultivez est une science nouvelle et mal connue ; elle peut beaucoup pour l'amélioration de nos lois et pour le progrès de l'intelligence commerciale en France ; il faut continuer à vous y appliquer. » Ce ministre était M. Hippolyte Passy, membre depuis 1838 et aujourd'hui doyen de la section d'économie politique à l'Académie, qui, alors comme toujours, se montrait bienveillant pour la jeunesse

et sympathique pour les idées généreuses. Il devinait peut-être déjà dans ce talent naissant un futur confrère à l'Institut; mais il ne se doutait certes pas qu'un jour il aurait à porter le deuil de ce même jeune homme, devenu le beau-père de son neveu et l'un de ses meilleurs amis.

III

L'enseignement du Conservatoire ouvrit un champ plus large à l'activité de Wolowski, sans en changer la direction. Dans sa chaire comme dans sa Revue, il resta ce qu'il a toujours été, économiste et légiste, s'appliquant à verser sur le droit industriel et commercial la lumière de l'économie politique, et insistant d'autant plus sur cette dernière science qu'il sentait davantage la nécessité d'asseoir dans l'esprit de ses auditeurs les notions fondamentales. Il comprenait l'importance de ce principe pédagogique qu'avant tout il importe d'ouvrir des intelligences et de les diriger de manière à former un jugement droit : les détails se comprennent et les conséquences s'enchaînent ensuite sans effort.

« La législation industrielle, disait-il dans sa leçon d'ouverture de l'année 1843, est destinée à formuler en dispositions pratiques les enseignements de cette science qui apprend comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses. C'est elle qui est appelée à régulariser le libre exercice des facultés productives au moyen d'institutions variées, qui sont le complément obligé de l'affranchissement du travail. » Dans la même leçon, il traçait le programme à remplir pour que cet affranchissement, qui est un des caractères principaux de notre société moderne, portât ses fruits. « La mission actuelle de la France, c'est l'amélioration du sort des classes laborieuses des villes et campagnes, par la diffusion de la propriété, la liberté de l'industrie, aidée du puissant levier de l'association, par l'instruction et par cette moralité qui naît de l'esprit de prévoyance et de la sécurité de l'avenir. » La mission que lui-même s'était donnée, et qu'il accomplissait par son enseignement comme par ses écrits, c'était précisément de travailler à cette amélioration, à cette diffusion, à cette liberté, à cette instruction, à cette moralité, d'étudier,

en vue du progrès de notre législation, ces institutions variées qui devaient être, selon lui, le complément obligé de l'affranchissement, et surtout, Messieurs, de vous élever jusqu'à l'intelligence du mécanisme général de la production des richesses dans les sociétés humaines, afin de vous faire comprendre les avantages du régime sous lequel vous vivez. Ce régime peut se définir par deux mots : science et liberté, c'est-à-dire savoir et pouvoir; c'est que grâce à lui les forces productives de la France, je dois ajouter pour être juste celles du monde civilisé tout entier, ont pris, depuis trois quarts de siècle, de si merveilleux accroissements.

A côté de Wolowski, dans la chaire qu'avait occupée jusqu'en 1832 J.-B. Say, Blanqui enseignait l'économie politique; il répandait à peu près les mêmes doctrines et charmait son auditoire en s'attachant surtout à poursuivre de sa verve spirituelle et mordante les adversaires de la liberté des échanges. Les deux professeurs se rencontrèrent plus d'une fois sur le même terrain. Mort en janvier 1854, Blanqui n'eut pas de successeur immédiat[1]; on n'était pas bien persuadé alors qu'il y eût réellement une science économique, et l'on paraissait plus préoccupé de ne pas laisser substituer dans une chaire publique les allures de la polémique à la sérénité de l'enseignement que de répandre dans le peuple des notions exactes sur le travail et sur la richesse. Le sentiment se modifia, lorsqu'en 1860 le régime économique de la France eut été modifié, et, en 1864, le gouvernement rétablit officiellement, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, l'enseignement de l'économie politique en le confiant au professeur qui n'avait jamais cessé d'en propager la doctrine. La chaire reçut le titre qu'elle porte aujourd'hui : Économie politique et législation industrielle, et Wolowski se sentit plus libre de suivre le plan qu'il s'était tracé dès le premier jour et autorisé à donner un plus ample développement à la partie théorique de ses leçons.

Il ne recherchait pas les grands effets oratoires. Il se plaisait dans le genre familier et il y excellait. Il avait la parole facile, toujours abondante, entraînante même lorsqu'il s'attachait à une démonstration, et que les faits, les arguments, les anecdotes

1. Blanqui est mort en janvier 1854; depuis deux ans il était malade et il avait songé à se faire remplacer, d'abord par M. Audiganne, ensuite par M. J. Garnier qui devait aussi faire son cours à l'École supérieure de commerce.

propres à éclairer son sujet, se pressaient en foule dans sa pensée. Il ne craignait pas les digressions quand elles apportaient un enseignement. Il lui est arrivé plus d'une fois de commencer une leçon tout plein de la question qu'il allait traiter, avec ses notes préparées devant lui; en parlant, un point particulier lui semblait-il obscur et cependant digne d'être mis en lumière, il le développait, l'éclairait dans tous les sens, et le développement était tel que ce point devenait la leçon entière.

Il ne s'est jamais abaissé à flatter les passions de la multitude, parce qu'il était un de ceux qui ont une assez bonne opinion du peuple pour le croire capable de s'amender par l'instruction; il voulait élever son auditoire jusqu'à lui, c'est-à-dire jusqu'à la conception des doctrines qu'il professait, et pour cela il ne lui ménageait pas les vérités, quelque dures qu'elles fussent. L'auditoire écoutait avec docilité et lui était attaché, parce que sous la sévérité du langage perçait toujours la bonté du cœur; il sentait que le maître, sympathique aux souffrances des classes laborieuses, n'avertissait que pour améliorer.

Wolowski parlait comme il écrivait. Il y a des auteurs qui composent lentement, remaniant et raturant à plusieurs reprises, soucieux de satisfaire les délicats par une forme châtiée; ils produisent peu, et leur réserve timide dégénère quelquefois en stérilité. Il y en a d'autres chez lesquels les idées abondent et qui les lancent en quelque sorte au combat à mesure qu'elles se forment; ils veulent forcer l'opinion par le nombre et par les charges réitérées de leurs arguments, et ils s'occupent moins de mériter la palme de l'élégance que d'assurer le triomphe de leur opinion; ils dépensent plus de labeur pour étudier ou rassembler les faits et les raisonnements que pour les parer; leur style a cependant ses qualités propres qui sont l'élan et le mouvement. Wolowski appartenait à la seconde catégorie. Homme d'action, il se proposait toujours un but pratique; quand il faisait un article, il songeait le plus souvent à une réforme ou à une institution nouvelle à préparer; une leçon, il avait en vue quelque travers à redresser ou quelque préjugé à déraciner.

Pendant trente-deux ans, Wolowski s'est donné avec cette infatigable ardeur à son enseignement du Conservatoire. Les générations d'auditeurs qui vous ont devancés sur ces bancs l'ont vu toujours à son poste, pendant les mauvais comme pen-

dant les bons jours, rarement arrêté par la fatigue ou par la maladie. Il n'interrompit son cours qu'une seule fois, lorsque un mandat populaire l'appela à d'autres devoirs. Pendant les jours néfastes de la Commune, en 1871, l'ordre de suspendre les leçons avait été donné; Wolowski, qui l'ignorait, vint et trouva la porte fermée. Quelques auditeurs avaient fait comme lui : « J'étais venu pour faire mon devoir; vous étiez venus pour m'entendre, Messieurs, je vous en remercie. »

En 1848, il fit aussi son devoir, non pas seulemeut en se présentant, mais en luttant énergiquement contre le débordement d'idées fausses qui effrayait alors la France. Les erreurs sociales sont de tous les temps; ce sont des filles de l'ignorance que les préjugés de naissance, de condition ou de fortune nourrissent dans les rangs supérieurs comme dans les rangs inférieurs de la société, et que parfois des passions haineuses exaspèrent. L'instruction, qu'elle vienne de l'expérience de la vie ou des leçons de la science, a seule la vertu de les détruire. Mais celle-ci ne peut exercer son action qu'avec lenteur; c'est en quelque sorte goutte à goutte qu'elle pénètre dans les intelligences préalablement ouvertes, et il faut du temps pour que la conviction en se produisant dissipe l'erreur. Le temps avait manqué. Les erreurs qui consistent à croire que l'État a le devoir et le pouvoir de fournir à tous les producteurs, de quelque ordre qu'ils soient, du capital, du travail et un salaire, et de faire disparaître la misère en supprimant la concurrence, s'étaient propagées longtemps dans l'ombre comme une sorte de foi mystérieuse; elles faisaient tout à coup irruption au grand jour et prétendaient s'imposer à l'administration de la France dont elles menaçaient de bouleverser l'état social et de tarir la richesse.

Pour se mettre en travers du torrent, il fallait un certain courage, celui que donne à l'honnête homme une conviction fortement arrêtée par l'étude et la conscience d'un devoir à accomplir. Wolowski eut ce courage. Non content de résister dans sa chaire, où son poste de professeur lui commandait de le faire, il se rendit à la « Commission de gouvernement pour les travailleurs » instituée au Luxembourg où ces idées erronées régnaient souverainement, et où se préparaient des plans de réformes impraticables, fondés sur ce prétendu principe « que l'État, comme tuteur de la société entière, doit à tous ceux qui la composent des instruments

de travail. » « Les hommes qui sont parmi vous ne sont responsables que de leur propre famille, avait dit le président en inaugurant les travaux de cette commission. Nous, nous avons accepté la responsabilité de régler le bonheur de toutes les familles de France. Voilà une grande et difficile tâche. » Wolowski, dans la séance du 20 mars 1848[1], s'appliqua à montrer que c'était une tâche non-seulement difficile, mais chimérique, et une entreprise dangereuse. « La grande Révolution de 1789 nous a donné la liberté industrielle, dit-il; améliorons-la, complétons-la; la supprimer n'est pas le moyen de corriger ses abus. » Si les esprits prévenus de la Commission ne goûtèrent pas tous ses arguments, le peuple de Paris, du moins, lui donna raison en le nommant par plus de 132,000 voix député à la Constituante.

Il n'avait pas, d'ailleurs, été le seul économiste à s'honorer par une telle conduite. Blanqui dans sa chaire avait montré la même fermeté de doctrine et de langage; dans la presse, Frédéric Bastiat, Michel Chevalier, Léon Faucher, Louis Reybaud, A. Clément, Cherbuliez, et d'autres écrivains plus jeunes, tels que Joseph Garnier, Molinari, du Puynode, avaient soutenu les droits du bon sens. Le bon sens a triomphé, et l'industrie n'a repris son essor que lorsque les intérêts privés ont été rassurés par le respect de la liberté. « Le *droit au travail* émane d'une idée fausse, disait peu de mois après Wolowski dans une célèbre discussion de l'Assemblée Constituante; l'homme ne recherche pas le travail qui est la peine, mais le produit qui en est la récompense. Ce que la République doit développer, ce sont les *droits du travail*, qui assureront une bonne répartition d'une production plus abondante. »

La liberté n'est pas en effet l'indifférence et l'abstention de l'État. Elle consiste dans un système d'institutions qui protége le libre jeu des forces individuelles et qui en favorise, autant que possible, la formation et le développement. Nul n'était plus désireux que Wolowski de compléter et de perfectionner ce système; aussi les questions relatives à la condition des ouvriers ont-elles été au nombre de celles qui l'ont toujours le plus attiré. Le tableau du paupérisme dans les Flandres à la suite de la transformation de

1. Le *Moniteur* du 24 mars reproduit exactement l'opinion de M. Wolowski. Voir les articles de M. Léon Faucher dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er et du 15 août 1848 (Note de l'histoire des classes ouvrières en France depuis 1789, par M. E. Levasseur, t. II, p. 222).

l'industrie linière est le morceau qu'il a voulu placer en tête de son premier volume. Une des leçons d'ouverture auxquelles il attachait le plus de prix a été consacrée à l'organisation du travail, non pas à une organisation factice qui absorberait dans le monopole de l'État les forces vives de la nation, mais à une organisation par l'association volontaire et par l'ouverture de voies plus larges à la liberté; améliorer le travail offert, c'est-à-dire instruire les producteurs et leur procurer par la science des outils plus perfectionnés, augmenter le travail demandé, c'est-à-dire accroître le capital avec lequel on produit et multiplier les débouchés à l'aide desquels on écoule les produits, telle était la devise de cette leçon de 1844, dont les vues sagement réformatrices répondaient d'avance aux erreurs de l'organisation du travail, prônée en 1848. Ses études sur le travail des enfants dans les manufactures, son concours empressé en vue d'organiser des conférences populaires sur l'économie politique à l'Association polytechnique, à l'asile de Vincennes, son zèle pour la protection des apprentis, son rôle dans les expositions universelles révèlent la même préoccupation constante. Étant naturellement bon, c'était à ceux que le sort a le moins favorisés qu'il s'intéressait le plus vivement.

Il prit à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative la même attitude, repoussant la limitation légale de la journée à douze heures et le droit au travail, obtenant la création d'une Commission d'enquête sur la situation des ouvriers, déposant une proposition pour régler le travail des enfants et des femmes dans les manufactures, demandant, avec M. Valette, une atténuation à la loi des coalitions, s'inspirant toujours du double principe de la liberté pour tous et de la protection pour les faibles.

Fils dévoué de la Pologne, il était à la tribune au 15 mai 1848, plaidant la cause de sa première patrie lorsque l'émeute envahit l'Assemblée, et il fut au nombre de ceux qui protestèrent le plus hautement contre cette violation du droit. Il appartenait au parti républicain modéré et jusqu'au dernier jour il soutint la République par ses votes. Le matin du deux décembre, instruit du coup d'État, il sortit en compagnie de plusieurs de ses collègues, pour se rendre à l'Assemblée et aviser aux moyens de résistance. Un cordon de troupes entourait le palais. Il fut impossible de forcer le passage. Wolowski, jetant sa carte de député par dessus la

haie de baïonnettes : « Elle entrera du moins, » s'écria-t-il, et il se retira, gémissant de son impuissance, et déterminé à ne prendre aucune part à la vie politique sous un régime dont il réprouvait l'origine. Il est demeuré, en effet, étranger à la politique jusqu'à l'époque où la France s'est donné de nouveau un gouvernement républicain et où les électeurs de Paris, après les désastres de la Commune, en juillet 1871, lui ont, pour la troisième fois, conféré, par 144,000 voix, le mandat de député.

IV

L'intervalle n'a pas été perdu. Wolowski rentrait dans sa chaire du Conservatoire, où l'avait momentanément remplacé son ami et collaborateur, M. Pont. S'il s'abstenait désormais de la politique proprement dite, il était trop actif et trop désireux de faire triompher les principes qu'il avait toujours professés pour rester indifférent aux questions économiques. Il demeura sur la brèche, enseignant, écrivant, agissant quand il était opportun de le faire, se multipliant et se dépensant dans son âge mûr, comme il avait fait dans sa jeunesse. Cette période de sa vie n'a pas été une des moins actives, et peut être considérée à juste titre comme l'épanouissement de son talent.

Ses écrits, pendant ces dix-neuf ans, attestent une fécondité merveilleuse, et pourtant les productions de sa plume n'expliquent qu'une partie d'une vie si active. Il était assidu aux réunions des sociétés savantes dont il faisait partie, à la Société d'économie politique, plus tard à la Société centrale d'agriculture, à l'Institut, à la Société de statistique, au Conseil supérieur du commerce, toujours prêt lorsqu'il fallait prendre la parole. Il était un des membres les plus anciens et les plus autorisés du Congrès de statistique, dont il a suivi régulièrement les sessions jusqu'à celle de la Haye, en 1869. Il a été membre du jury dans toutes les expositions qui se sont succédé depuis 1849. Il était docteur en droit de la Faculté de Heidelgerg et docteur en économie de la Faculté de Tubingen.

Il ne se passait guère d'année sans que quelque fonction, le besoin de s'instruire ou une raison de santé ne lui fît entre-

prendre un voyage. Le plaisir de goûter le repos et de jouir à loisir des beautés de la nature ou de l'art n'était pas son mobile; il n'a jamais été ce qu'on appelle un touriste. Il voyagait pour étudier les institutions et les hommes et pour s'entretenir avec des savants : c'était encore une manière de travail. Aussi était-il connu de presque tous les économistes et statisticiens de l'Europe; il entretenait avec eux une correspondance qui n'était pas une des moindres affaires de sa laborieuse existence, et il se tenait au courant de leurs travaux. Beaucoup d'entre eux l'avaient vu dans leur pays, avaient été ses hôtes à Paris, et il était aimé de la plupart de ceux qui le connaissaient. Dans une excellente notice qu'il a consacrée à la mémoire de son ancien camarade[1], M. Laboulaye raconte à ce sujet une anecdote caractéristique. « Je me souviens, dit-il, qu'un jour, revenant de Naples à Marseille, je rencontrai sur le bateau un Anglais qui parlait admirablement notre langue. Comme il me disait qu'à Paris il connaissait beaucoup de monde : Eh bien! lui répondis-je en riant, causons de notre ami Wolowski. J'avais frappé juste; l'étranger était M. Reeve, le traducteur de Tocqueville, l'intime ami de Wolowski. »

C'est presqu'au commencement de cette période qu'il est entré à l'Institut. Il avait songé à s'y présenter déjà sous le règne de Louis-Philippe; Rossi, un des maîtres de la science économique, l'en avait détourné. « Les hommes d'un talent comme le vôtre, lui avait-il dit, ne doivent pas courir au-devant des honneurs; ils attendent, et il vient un jour où les honneurs leur arrivent naturellement. » Wolowski avait attendu, et le plus grand honneur qui puisse couronner en France la carrière du savant lui arriva en 1855, lorsque l'Académie des sciences morales et politiques eut à donner un successeur à son collègue au Conservatoire, Blanqui, mort l'année précédente.

Il avait presque terminé alors la traduction des *Principes d'économie politique* de Roscher à laquelle il avait ajouté une introduction et de nombreuses notes et qui reste le principal monument de sa doctrine économique; il ne la publia qu'en 1857 parce qu'il voulut la remanier d'après la seconde édition allemande, qui était sous presse. L'ouvrage s'inspire de la méthode historique que Wolowski préconisait pour l'étude de l'économie politique comme

1. *Journal des Débats* du 11 octobre 1876.

pour celle du droit. Cette méthode n'est pas la plus facile à pratiquer : elle exige une grande érudition, une étude minutieuse des faits présents et passés, les recherches de la statistique, la connaissance des conditions particulières dans lesquelles se développe la civilisation de chaque peuple, et elle ne conduit pas à des conclusions aussi simples et aussi absolues que la méthode philosophique ou abstraite. Mais elle donne une idée élevée et juste de la science de la richesse; car elle fait comprendre la diversité des institutions économiques sous lesquelles ont vécu les peuples, tout en démêlant sous cette diversité les lois générales de la production et de la consommation; elle montre les sociétés dans leur développement et marque la voie du progrès. Celui qui n'apercevrait dans l'histoire économique qu'une succession de faits sans lien et sans loi et celui qui croirait que les mêmes règles inflexibles peuvent expliquer tous les temps et tous les pays, s'égareraient l'un et l'autre.

Les sciences morales, qui étudient l'homme dans ses rapports sociaux, ne doivent pas oublier que, s'il y a des lois générales et immuables qui s'imposent à son activité comme à sa pensée, la liberté et les conditions de climat et de sol, les traditions, les circonstances et les caractères constituent le milieu dans lequel se meut cette liberté et modifient sans cesse dans le détail l'application des lois. Parmi ces lois d'ailleurs, il y en a une dont il ne faut pas méconnaître l'influence et qui modifie le milieu même, c'est celle du progrès, je ne parle pas d'un progrès fatal et inconscient, qui emporterait d'un commun élan toutes les fractions de l'humanité, mais du progrès chez les nations dont l'intelligence se développe et dont la moralité se soutient, et qui suppose, quand ces qualités viennent à manquer, la possibilité de la décadence.

Cette tendance portait Wolowski, comme le plupart de ceux qui envisagent ainsi la science économique, à s'occuper des hommes plus encore que des choses, des forces productives plus que des produits. Elle l'inclinait aussi vers l'histoire économique; de là, sa leçon d'ouverture sur l'histoire de la législation industrielle avant Colbert; de là, ses premières lectures à l'Institut, après son élection, sur Henri IV économiste, sur l'administration de Colbert; de là, les plans de plusieurs ouvrages qu'il a ébauchés sans avoir jamais eu le temps d'y mettre la dernière main, tels que l'*His-*

toire de la législation industrielle en France, l'*Histoire des relations commerciales de la France avec l'Angleterre*.

Parmi les nombreuses questions économiques auxquelles a touché Wolowski dans l'intervalle des deux périodes politiques de sa carrière, il y en a quatre auxquelles il s'est consacré avec un zèle tout particulier, le crédit foncier, la monnaie, les banques et la liberté commerciale.

Dans sa jeunesse, il avait vu en Pologne et en Allemagne fonctionner le crédit foncier, et il avait été frappé de l'avantage que les propriétaires en tiraient. Songeant à en faire profiter la France, il avait constamment réclamé la réforme de notre régime hypothécaire, la suppression des obscurités que l'hypothèque légale laisse planer sur la propriété et des lenteurs de la saisie du gage. L'établissement d'une banque territoriale pouvant, d'une part, prêter avec sécurité à un taux d'intérêt modéré, combiné avec le remboursement par annuité, et d'autre part, emprunter elle-même dans des conditions avantageuses, grâce à la solidité du gage et à la puissance de son propre capital. « Ce qu'il faut obtenir pour la propriété foncière, écrivait-il en 1844, c'est qu'à l'aide du gage qu'elle présente, elle puisse trouver des capitaux à bon marché, à des conditions qui permettent de les employer utilement à l'amélioration du sol, » et il proposait la création d'obligations foncières que l'État aurait émises. Député, il avait déposé à l'Assemblée, en juin 1848, une proposition dans ce sens; la question avait été agitée, mais non résolue. Un décret du 28 février 1852 la trancha en posant le principe de l'autorisation de « Sociétés de Crédit foncier ayant pour objet de fournir aux propriétaires d'immeubles qui voudront emprunter sur hypothèques, la possibilité de se libérer au moyen d'annuités à long terme, » en n'autorisant que le prêt sur première hypothèque et en simplifiant, au profit de ces sociétés et à l'égard de leurs débiteurs arriérés, le séquestre, l'expropriation et la vente. La première banque qui se forma sous le bénéfice de ce décret fut la Banque foncière de Paris, autorisée le 28 mars 1852 et transformée par décret du 10 décembre de la même année en crédit foncier de France. Wolowski en fut le créateur et le directeur. Les premiers qui fournirent le capital étaient pour la plupart des amis qu'il avait récrutés lui-même pour cette œuvre, et qui avaient confiance à la fois dans l'idée et dans l'homme, Drouyn de Lhuys,

Léon Faucher, le comte Xavier Branicki, Émile Péreire, Hipp. Passy, Léonce de Lavergne, Dailly et autres. Des difficultés légales ou administratives entravaient le développement de l'institution, dont le privilége d'émettre des obligations foncières était borné dans le principe au ressort de la Cour d'appel de Paris; Wolowski comprit qu'elle ne prendrait son essor que le jour où, conformément à l'esprit de son plan primitif, un même établissement étendrait son action sur toute la France. Or, il était du nombre de ceux qui, ayant toujours soutenu la République, condamnaient le coup d'État, et son beau-frère, Léon Faucher, avait profondément blessé les partisans de l'Empire par l'éclat de son refus, lorsqu'il avait été, après le 2 décembre, inscrit à son insu sur la liste de la Commission consultative. Pour faire nommer un gouverneur dont la puissance allait être comparable à celle du gouverneur de la Banque de France, il fallait présenter au chef de l'État un nom plus agréable que le sien. Il le savait, et, comme il n'était pas homme à hésiter entre le triomphe d'une idée qu'il croyait juste et l'intérêt de sa fortune personnelle, il déposa de son propre mouvement le privilége dont il était investi, quitta l'hôtel du Crédit foncier qu'il habitait, et alla lui-même à Rouen pour décider le receveur général à accepter sa place. Il gagna sa cause; un décret du 6 juillet 1854 constitua définitivement le Crédit foncier de France, et, après avoir été le père de l'idée et le fondateur de l'établissement, Wolowski consentit à prendre place au second rang comme membre du Conseil d'administration, pour continuer à suivre, d'aussi près qu'il lui était possible, les travaux et les progrès d'une institution qui lui était chère et dont il serait injuste de méconnaître les grands services.

Elle en a rendu peut être plus encore à la propriété urbaine qu'à la propriété rurale, et elle a largement aidé au développement des constructions dans les villes; mais en réalité, à prendre l'ensemble des résultats de vingt années, elle a bien mérité de l'une et de l'autre en leur fournissant un crédit qu'elles obtenaient plus difficilement auparavant. En rendant un dernier hommage à Wolowski sur sa tombe, le secrétaire général de la Société centrale d'agriculture, M. Barral, exprimait en ces termes le sentiment des propriétaires-cultivateurs : « La Société centrale d'agriculture, en appelant dans son sein, il y a quinze ans, M. Woloswki, qui était surtout un économiste pur, avait voulu

reconnaître hautement deux grands services qu'il avait rendus à la cause du progrès agricole en France. Wolowski avait créé le Crédit foncier : par les efforts les plus persévérants, par une lutte de plusieurs années contre les préjugés, il avait voulu venir en aide à l'agriculture par une bonne organisation du crédit, en apportant une première pierre à l'édifice de l'avenir, — ce sont ses propres expressions — et il y avait réussi[1]. »

Depuis 1848, il se produisait sur les marchés du monde une révolution dans les prix et dans le rapport des deux métaux précieux. L'or, extrait des placers et des mines de la Californie et de l'Australie, affluait en Europe par centaines de millions chaque année, et une partie de l'argent qui avait jusque-là formé le fonds principal de notre circulation monétaire s'écoulait vers l'Asie ; c'était une conséquence de notre système monétaire qui admettait sur le pied d'égalité les deux métaux avec le rapport invariable d'un poids d'or pour quinze poids et demi d'argent. Les pays étrangers, où l'on achetait l'or, à cause de l'abondance et de la facilité de la production, avec moins de quinze fois et demi son poids d'argent, avaient intérêt à importer ce premier métal en France. Aussi la monnaie d'or s'était-elle presque entièrement substituée à la monnaie d'argent, et le prix des choses s'élevait à mesure que le franc perdait de sa valeur. La plupart des économistes français étaient d'avis qu'il fallait remédier à ces changements dont était continuellement menacée la circulation et à l'avilissement de la monnaie qui en était la conséquence par l'adoption d'un seul métal pour étalon monétaire, c'est-à-dire pour régulateur des prix, et la majorité demandait qu'on choisît de préférence l'or ; M. de Parieu était un des partisans les plus déterminés de ce dernier système.

Wolowski avait une opinion différente. Il pensait qu'il n'y avait pas trop de monnaie dans le monde pour suffire aux besoins de la circulation, et qu'en bannir ou du moins en réduire la moitié à un rôle secondaire n'était pas d'une sage politique ; que, s'il y avait un inconvénient dans l'amoindrissement de valeur de la monnaie, il y en aurait un bien autrement grave dans l'exagération de valeur qui suivrait l'adoption d'un seul métal, et qui favoriserait les créanciers au détriment des débiteurs ; qu'en

1. Voir le discours de M. Barral dans le *Journal des Economistes*, n° de septembre 1876.

réalité, dans un système comme celui de la France et dans l'ensemble du commerce du monde, ces deux métaux sont solidaires, qu'ils se soutiennent réciproquement, atténuant par leur masse l'effet des variations subites que la découverte de mines d'or ou d'argent pourrait occasionner à un moment donné, et que la monnaie est non la valeur particulière de l'un ou de l'autre métal, mais la résultante de la valeur combinée des deux. Il défendait cette théorie avec plus d'ardeur encore et d'énergie qu'il n'en mettait d'ordinaire dans les discussions économiques; il la produisait dans les enquêtes, dans les réunions de sociétés savantes; il l'exposait longuement dans plusieurs livres; il la portait même jusque dans les conversations intimes, et il voyait avec déplaisir qu'on ne se rendît pas à ses raisons. « Nous avons, me disait-il un jour, les mêmes idées sur la plupart des grandes questions de l'économie politique; mais c'est un chagrin pour moi que vous ne partagiez pas mes vues sur la monnaie. » Toutefois, la contradiction l'animait sans le décourager; il reprenait ses études sur la question, et la creusait dans tous les sens. Quelle que soit la réforme qui s'accomplisse à cet égard dans la législation française, les travaux de Wolowski sur ce sujet auront du moins servi la science économique en répandant une lumière nouvelle sur la nature et le rôle de la monnaie.

C'est pendant qu'il s'occupait de ces questions qu'il mit la main sur le *Traictée de la première invention des monnoies*, composé sous le règne de Charles V par Nicole Oresme, évêque de Lisieux et conseiller du roi. Il publia ce curieux monument du bon sens économique, inspiré par Aristote au quatorzième siècle, et il y joignit un autre document du même genre non moins curieux, le *Traité de la monnaie* de Copernic. Wolowski profitait de la circonstance pour rappeler au public une des gloires de la Pologne, celle du savant de Kœnisgberg, qui a le premier démontré le vrai système du monde. C'était en 1864: à cette époque le même sentiment de patriotisme, qui n'excluait pas chez lui l'impartialité du jugement scientifique, lui faisait écrire ses articles et son livre sur les finances de la Russie.

La question des banques a préoccupé pendant quelques années l'opinion publique presque aussi vivement que celle de la monnaie. Convient-il de regarder l'émission des billets de banque comme un acte ordinaire de commerce et de laisser cette industrie

libre comme celle de l'escompte et comme la création de simples effets de commerce? Vaut-il mieux, au contraire, avoir une banque unique, investie du monopole par l'État et surveillée par lui, qui assure aux billets de banque une circulation plus facile dans toute l'étendue de l'État? Les deux systèmes ont leurs partisans. Wolowski était ouvertement décidé pour le maintien du second en France; je crois qu'il avait raison. Il y a des pays qui prospèrent sous le régime de la pluralité comme sous celui de l'unité. Ce n'est pas là une question que l'on puisse trancher d'une manière absolue; mais l'expérience indique que la circulation de la richesse dans une grande nation ne saurait être suffisamment garantie par la liberté entière d'émission, et qu'avec une ou plusieurs banques, il y a toujours une loi qui fixe des règles et qui impose des conditions à la création des billets. La question pratique qui se posait en France derrière les débats théoriques n'était pas non plus celle de la liberté indéfinie. On songeait à la fondation d'un second établissement qui, une fois autorisé et jouissant de sa part de monopole, n'aurait pas été ensuite plus favorable à la formation d'un troisième concurrent que la Banque de France ne l'était à la formation du second. Wolowski distinguait avec raison la lettre de change et le billet de banque qui, malgré certains caractères communs, ont un rôle si différent dans la circulation. Pour les banques d'escompte, de dépôt, de spéculation, il réclamait une pleine franchise; c'était une industrie qui, comme les autres, devait être libre; pour la monnaie fiduciaire, il voulait la garantie de l'État; l'émission du billet de banque constituait à ses yeux un acte d'autorité publique dont le gouvernemeut devait demeurer en grande partie responsable. Il prouvait sans peine que les deux faits, extension des affaires par la liberté des banques et sécurité de la circulation fiduciaire par le monopole, se concilient parfaitement, que le progrès ne consiste pas à avoir plus de billets de banque en circulation, mais à posséder un crédit très-varié et très-développé, appuyé sur une bonne monnaie métallique.

La question de la liberté commerciale a eu la plus large place dans ses préoccupations; elle l'a passionné autant que celle de la monnaie et elle l'a accompagné, pour ainsi dire, pendant toute sa carrière. Elle a été, en effet, la grande affaire de l'école des économistes français depuis plus de vingt ans, et elle a eu une

telle importance que beaucoup de gens étaient volontiers disposés à confondre l'économie politique, qui est une science embrassant l'étude de tous les phénomènes relatifs à la production de la richesse, avec la liberté des échanges, qui en est une des applications. La France avait, depuis le premier Empire et surtout depuis la Restauration, un tarif de douanes qui, en vue de protéger quelques grandes industries nationales, imposait des droits considérables à l'importation et gênait le commerce extérieur, tout en maintenant sur le marché intérieur les articles protégés à un prix trop élevé. Les économistes, au nom de la liberté du travail et de l'intérêt des consommateurs, ont livré de nombreuses batailles pour faire changer cette législation, et Wolowski a toujours été dans les premiers rangs parmi les combattants. Il avait fait une de ses premières campagnes en écrivant ses articles sur l'union douanière entre la France et la Belgique, un moment espérée en 1843. Lorsqu'en 1846 l'Association pour la liberté des échanges se fonda sous la présidence du duc d'Harcourt, avec le concours d'Horace Say, Renouard, Dunoyer, Anisson Duperron, et ouvrit des séances publiques dans la salle Montesquieu, Wolowski fut au nombre des orateurs et se rencontra dans une pensée commune avec Blanqui, Léon Faucher, Michel Chevalier, Bastiat, Ch. Coquelin, Ortolan et ses autres amis de la Société d'économie politique. Il s'associa, dans l'Assemblée législative, à la proposition Sainte-Beuve, relative à la révision de notre système douanier, et, dix ans plus tard, fidèle à ses principes, il applaudit lorsque le traité de 1860 avec l'Angleterre réalisa en partie ce qu'il avait toujours considéré comme un acte de justice et comme une source de prospérité. Aussi remontait-il sur la brèche dès qu'il voyait que les résultats acquis étaient attaqués ou que les avantages en étaient contestés. C'est ce qu'il fit en 1868 et en 1872. Chaque fois, il s'appliquait à montrer que le système des tarifs modérés et simplement fiscaux est non-seulement plus facile et plus équitable, mais que, grâce à ce système et à l'amélioration des voies de communication qui est un autre genre de facilité donné au commerce, les relations extérieures s'accroissent. Comme il aimait à ramener les questions économiques à l'influence exercée sur la condition ouvrière, il formulait ainsi une de ses principales conclusions : « Des renseignements statistiques exacts ont permis de constater le nombre des ouvriers employés dans chaque bran-

che de travail et de faire ressortir combien peu doivent conserver l'illusion d'être protégés par des tarifs élevés, tandis que tous sont directement intéressés au progrès de la liberté commerciale. Ce sont les ouvriers qui payent le plus cher les frais de la guerre industrielle provoquée par le régime protecteur; ce sont les ouvriers qui ont surtout à gagner quand les éléments naturels de la production se fortifient et quand les échanges deviennent plus faciles. »

V

On ne connaîtrait pas l'homme si l'on regardait seulement les productions de son intelligence, quelque féconde qu'elle fût. Il valait par le cœur non moins que par l'esprit. Il était sensible et bon. Refuser était pour lui un chagrin, et il éprouvait presque autant de plaisir à rendre un service que l'obligé à le recevoir, Ce n'est pas qu'il fît bruit de ses bienfaits; le plus souvent il en gardait seul le secret, soit discrétion pour celui qui en était l'objet, soit habitude de faire le bien comme un acte ordinaire de la vie. Combien de ses concitoyens n'a-t-il pas aidés de sa bourse ou de son influence? Que d'établissements de bienfaisance n'a-t-il pas patronnés? Que d'enfants lui doivent leur éducation? Il était un des bienfaiteurs et un des soutiens de l'École polonaise. Les Alsaciens-Lorrains, auxquels, compatissant pour des exilés, il avait fait un don de 10,000 fr. et pour lesquels il s'était employé avec ardeur durant ses dernières années, sont venus déposer sur son cercueil une couronne qui était, après tant d'autres remercîments qu'ils a reçus durant sa vie et qui ont été retrouvés dans sa correspondance, un dernier témoignage de reconnaissance rendu à son esprit de charité. La veuve de Jules Duval, dont la mort prématurée a été aussi une grande perte pour la science, m'exprimait tout dernièrement le regret de ne pouvoir offrir à M. Wolowski un volume dans lequel elle avait rassemblé plusieurs écrits de son mari. « Il a été toujours si bon pour lui, disait-elle; il était un des fondateurs et un des soutiens de l'*Économiste français*. » Wolowski m'avait souvent parlé du talent de J. Duval; il ne m'avait jamais laissé soupçonner qu'il fût son bienfaiteur.

La bonté de Wolowski avait en effet ce caractère particulier et remarquable qu'elle était exempte de jalousie; ce n'était pas seulement le malheur qu'il accueillait, c'était aussi le mérite. Il était porté à voir dans les gens en renom les qualités qui les avaient fait distinguer plutôt que les faiblesses, qui sont le lot commun de l'humanité; aussi les jugeait-il d'ordinaire avec indulgence, et en cela il était plus près de la vérité que ceux qui ont l'esprit disposé à rapetisser tout ce qui est grand : « Il n'y a pas de héros pour son valet de chambre », a-t-on dit spirituellement; mais les travers de la vie intime n'empêchent pas l'histoire de consacrer les noms des Richelieu et des Condé comme ceux de grands ministres ou de grands capitaines.

Le même sentiment lui inspirait de la sympathie pour la jeunesse studieuse; il se rappelait les années de sa propre jeunesse et il savait par expérience combien les premiers degrés sont difficiles à franchir. Aussi tendait-il volontiers la main aux débutants; il aidait de ses conseils et de ses encouragements ceux dans lesquels il croyait apercevoir quelque avenir; il applaudissait à leurs succès et il était le premier à les prôner. Nous-même, lorsque étant sans appui, nous faisions nos débuts dans la carrière des lettres, nous avons éprouvé cette bienveillance qui ne s'est jamais démentie, et, depuis ce temps, lié avec lui d'une amitié intime, nous avons toujours conservé le souvenir reconnaissant de son premier accueil.

Il avait conquis une grande situation, qu'il devait à son talent, à son travail et à son affabilité. Il était honoré et aimé. L'Assemblée l'avait, au commencement de l'année 1876, élu sénateur inamovible, et cette dignité paraissait devoir être le couronnement de sa carrière politique, comme l'Institut avait été, vingt ans auparavant, le couronnement de sa carrière scientifique. Il devait les suffrages de ses collègues moins à des discours prononcés à la tribune où il s'était abstenu de paraître souvent qu'à son attitude au centre gauche où il avait soutenu la République avec la même conviction qu'en 1848 et avec cette modération ferme et conciliante qui exerce à la fin sur les assemblées une action plus efficace que l'art oratoire. Quoique sa santé fût déjà ébranlée, son ardeur n'était pas attiédie; il se montrait dans les nombreuses commissions dont il fit partie ce qu'il avait été vingt-sept ans plus tôt à la Constituante, avec une science plus étendue et plus d'expérience

des difficultés du gouvernement. Deux fois, il a été nommé rapporteur du budget, et de ses rapports, qui sont ses dernières œuvres, il a su faire des monuments qui resteront dans les archives de notre histoire financière. Il avait été président de l'Académie des sciences morales et politiques; il venait de l'être de la Société centrale d'agriculture et de la Société de statistique dont il était un des fondateurs; il était vice-président de la Société des économistes.

Ce n'était pas un de ces savants qui s'enferment exclusivement au milieu de leurs livres. Nous avons dit que sa nature expansive lui faisait rechercher la société. Il avait de la fortune et il en jouissait. Il aimait le monde, et il éprouvait un véritable bonheur à bien recevoir ses hôtes et à être reçu lui-même cordialement. Une profonde douleur avait, il est vrai, longtemps attristé son foyer; il avait perdu sa fille aînée à l'âge de douze ans, et, vingt ans plus tard, il ne pouvait encore parler de cette perte sans que les larmes lui vinssent aux yeux. Mais sa seconde fille, l'unique enfant qui lui restât et qu'il chérissait, était mariée sans s'être séparée de lui; son gendre, M. Louis Passy, bienveillant comme le beau-père et aimé comme lui, occupait une haute situation dans la politique. Un petit-fils était né et était devenu le centre des affections de la famille; il grandissait en faisant la joie de la maison. Il semblait que Wolowski, entouré des siens et se voyant renaître dans sa postérité, allait pouvoir désormais goûter un peu de repos et jouir pendant de longues années d'un bonheur mérité.

Il n'en devait pas être ainsi. La mort ravit tout à coup l'enfant. Le deuil s'appesantit de nouveau et plus lourdement que jamais sur la famille. Il pesa d'un tel poids sur le grand-père, qui ressentait aussi vivement les douleurs que les affections, que celui-ci ne s'en est pas relevé. Sa santé, minée depuis plusieurs années par une lente consomption, s'affaissa soudainement. Une maladie aiguë faillit l'emporter; quand il se releva, il n'était plus que l'ombre de lui-même. Ses amis le conjuraient de cesser tout travail. C'était lui demander plus qu'il ne pouvait donner; il préféra, comme il le disait lui-même, mourir debout, et il usa jusqu'à la fin dans le travail ses dernières forces, ne s'imaginant pas que la nature, après avoir été à cet égard si généreuse envers lui, fût devenue si avare.

Il lui fallut cependant céder à la nécessité, quitter le Sénat, et se laisser transporter à Gisors, chez son gendre. Son dernier séjour dans cette campagne, qu'il s'était pris à aimer, ne fut qu'une longue et cruelle agonie. Plusieurs fois, sa femme, sa fille et sa sœur qui veillaient à son chevet, crurent sa dernière heure venue; sa robuste constitution résistait et prolongeait ses souffrances sans donner l'espoir de le sauver. Sa foi religieuse avait toujours été sincère et profonde, et il supporta en chrétien ces dernières épreuves de la vie. La mort y mit enfin un terme le 15 août 1876. A la fin du même mois, il aurait achevé sa soixante-sixième année.

Quand on consulte la liste de ses travaux, sa carrière semble longue et très-remplie. Quand on compte ses années, elle paraît trop courte; car il était d'âge à rendre longtemps encore des services à son pays.

Je me suis écarté aujourd'hui, Messieurs, du sujet et de la forme ordinaires de nos leçons pour vous tracer une histoire abrégée de ce qu'il a pensé et de ce qu'il a fait. J'ai accompli un devoir. Les professeurs du Conservatoire des Arts et Métiers et leur vénérable directeur, dont la nomination à la chaire de mécanique industrielle date du même jour que celle de Wolowski, viennent de rendre ici, par ma voix, un dernier hommage au professeur qui, pendant un tiers de siècle, a servi cette institution par son enseignement et qui l'a honorée au dehors par l'éclat de sa renommée; je me suis fait leur interprète, comme je me fais le vôtre en payant la dette de reconnaissance que vos devanciers dans cet auditoire doivent au maître qui a consacré la meilleure part de son temps à les instruire.

Vous n'entendrez plus sa voix et ses conseils; mais vous vous souviendrez que ce fut un homme éminent à la fois par le cœur et par l'intelligence, qui a su, malgré les rigueurs de la fortune, s'élever au plus haut rang dans l'estime des hommes et dans les dignités sociales à force de travail, de probité et de talent. Sa personne et sa pensée ont une fois encore rempli, ce soir, cette salle pour vous laisser un dernier enseignement : l'exemple de sa vie.

E. LEVASSEUR.

BIBLIOGRAPHIE

CONTENANT

1° Les Ouvrages et Articles tirés à part, avec quelques dates biographiques ;

2° La liste des principaux Articles, publiés dans les Recueils auxquels M. Wolowski a collaboré.

I

31 août 1810. Naissance.

1831. Premier secrétaire de légation à Paris.

1834. Naturalisé. Fondation de la Revue de Législation et de Jurisprudence.

1838. *Des Sociétés par action* (extrait de la *Revue de Législation et de Jurisprudence*).

1839. *Mobilisation du Crédit foncier.*

1839. Professeur de Législation industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers.

1840. *Des brevets d'invention et des marques de fabrique*, leçon d'ouverture au Conservatoire.

1842. *De l'organisation industrielle de la France avant Colbert*, leçon d'ouverture au Conservatoire.

1843. *Des fraudes commerciales*. Leçon d'ouverture au Conservatoire en 1843-44. (Extrait de la *Revue de législation et de jurisprudence*. Brochure in-8, 32 pages.)

1844. *De l'organisation du travail*, leçon d'ouverture au Conservatoire.

1844. Chevalier de la Légion d'honneur.

1846. *Statistique et forces productives de la France*, leçon d'ouverture au Conservatoire.

1848. Élu député à l'Assemblée constituante.

1848. Président du Conseil de perfectionnement du Conservatoire des Arts et Métiers.

1848. *Études d'économie politique et de statistique*, renfermant une Introduction, le Paupérisme dans les Flandres, l'Exposition industrielle et l'Exposition agricole de Bruxelles, le Commerce des grains, de l'Union entre la France et la Belgique, de la Statistique. 1 vol. in-8, 423 pages. Guillaumin.

1848. *Des droits du travail et de l'action de l'État.*

1849. Élu député à l'Assemblée législative.

1849. Membre de la Commission municipale de Paris.

1849. *De l'organisation du crédit foncier.*

1850. *Rapport fait au Conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures*, au nom de la Commission chargée de la question relative au crédit foncier.

1850. *De la législation anglaise sur les coalitions.*

1851. Officier de la Légion d'honneur.

1852. Fondation du Crédit foncier.

1855. Élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

1855. *Henri IV économiste.* Introduction de l'industrie de la soie en France. Brochure in-4.

1855. *De la propriété des mines* (extrait du *Journal des Economistes*).

1856. *Rapport sur le concours relatif à l'administration de Colbert.* (Extrait des comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques. Brochure in-8, 79 pages.)

1856. *Principes d'économie politique*, de Roscher; traduits, annotés et précédés d'une Introduction. 2 vol. in-8.

1858. *De la division du sol.*

1858. *La question du servage en Russie.*

1859. *L'économie politique en Italie.*

1860. *Le grand dessein de Henri IV*, lecture faite à l'Académie.

1862. *Un grand économiste français du quatorzième siècle*, lecture faite à l'Académie.

1864. *Les finances de la Russie.* 1 vol. in-8.

1864. Vice-Président de l'Académie des sciences morales et politiques.

1864. *La question des banques.* 1 vol. in-8, 592 pages.

1864. *Traité de la première invention des monnaies*, de Nicole Oresme, et *Traité de la monnaie*, de Copernic, annotés et précédés d'une Introduction. 1 vol. grand in-8.

1865. *Un chapitre de l'histoire financière de l'Angleterre.*

1865. Président de l'Académie des sciences morales et politiques.

1865. *Déposition dans l'Enquête de 1865 sur la circulation monétaire et fiduciaire.* 1 vol. in-folio, avec tableaux.

1866. *Notions générales d'économie politique.* Conférence populaire faite à l'Asile de Vincennes. 1 vol in-32, lib. Hachette.

1866. *De la monnaie.* Conférence populaire faite à l'Asile de Vincennes. 1 vol. in-32, 72 pages, lib. Hachette.

1867. *La banque d'Angleterre et les banques d'Écosse.* 1 vol. in-8, 560 pages.

1867. *Le travail des enfants.* Conférence populaire faite à l'Asile de Vincennes. 1 vol. in-32, lib. Hachette.

1868. *Allocution prononcée le 19 juillet 1867 à la première séance publique de la Société de statistique de Paris.* Broch. in-4, 7 pages.

1868. *L'or et l'Argent.* Question monétaire. Mémoire lu le 7 octobre 1868 à la séance des cinq Académies de l'Institut impérial de France Broch. in-8, 32 pages.

1868. *Le travail des enfants dans les manufactures.* Leçons des 14 et 17 avril 1868 au Conservatoire des Arts et Métiers. Broch. in-8, 40 pages.

1868. *Les résultats du traité de commerce de 1860*, conférence faite sous les auspices de l'Association polytechnique le 10 mai 1868. Br. in-8, 59 p.

1868. *Mazarin*, Traité de commerce avec Cromwell.

1869. *La liberté commerciale et les résultats du traité de commerce de 1860.* 1 vol. in-8, 472 pages.

1869. *La question monétaire.* 1 vol. in-8, 239 pages.

1869. *Le change et la circulation.* 1 vol. in-8, 478 pages.

1869. *Observations sur le Crédit foncier.* Broch. in-8.

1870. *L'or et l'argent.* 1 vol. in-8, 00 pages.

1870. *Enquête sur la question monétaire.* Déposition de M. Wolowski. Broch. in-8, 128 pages.

1870. *Notice sur M. Monny de Mornay.* Éloge lu à la Société centrale d'agriculture. Broch. in-8, 15 pages.

1870. *La liquidation sociale.* Broch. gr. in-8, 16 pages.

1871. Élu député à l'Assemblée nationale.

1871. *Proposition de loi* ayant pour objet un impôt de 2 pour 100 sur la fabrication et la vente de toutes les marchandises autres que celles destinées à l'alimentation, au moyen d'un timbre proportionnel sur les factures.

1872. *L'impôt sur le revenu.* Discours de M. Wolowski, député (séances des 22 et 27 déc. 1871), avec des observations et des annexes sur l'impôt du revenu aux États-Unis et en Angleterre. Broch. in-8, 56 pages.

1872. *Rapport verbal sur le dernier compte rendu des postes en Angleterre.*

1872. *Discussion du projet de loi relatif à la dénonciation du traité de commerce de* 1860 *avec l'Angleterre.* Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 1er fév. 1872. Broch. in-8, 32 pages.

1872. *Sur l'utilité pour les ouvriers d'étudier l'économie politique.* Broch. gr. in-8, 32 pages.

1873. *La Carte postale.* Broch. in-8.

1873. *Discussion sur l'impôt du sel.*

1873. *Rapport verbal sur l'Exposition universelle de Vienne,* présenté à l'Académie des sciences morales et politiques. Broch. in-8, 32 pages.

1874. *Discussion sur l'impôt des chèques.* Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 13 fév. 1874. Broch. in-8, 15 pages.

1874. *Résultats économiques du payement de la contribution de guerre en Allemagne et en France.* Extrait du *Journal des Économistes.* Broch. gr. in-8, 43 pages.

1875. *Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société centrale d'agriculture de France,* le 29 juin 1875. Broch. in-8, 12 pages.

Rapport fait au nom de la Commission du budget sur les recettes et dépenses de l'exercice 1876.

Rapport fait au nom de la Commission du budget sur le budget des dépenses de l'exercice 1876 (Ministères des finances).

Janvier 1876. Elu sénateur.

15 août 1876. Mort.

II

Principaux Articles publiés dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence.*

I, 35, 276; IV, 81, 241, Régime hypothécaire. — II, 31, des justices de paix en Pologne. — II, 53, Projet de loi sur la propriété littéraire en Allemagne. — II, 241, Comité d'office pour l'amélioration du régime hypothécaire. — VII, 180, 258, des Sociétés par actions. — IX, 241, 401, de l'Enseignement du droit

et de l'institution des concours. — X, 241, de la Mobilisation du crédit foncier. — X, 367, de la Concurrence et de la coalition. — XI, 81, Leçon d'ouverture du cours de législation industrielle. — XV, 405, Législation industrielle en Allemagne (brevets d'invention); XVI, 401 (marques de fabrique). — XVII, 265, de l'Organisation industrielle de la France avant le ministère de Colbert. — XVII, 75, Observations sur les marques de fabrique considérées dans leurs rapports avec l'organisation industrielle. — XVIII, 673, Discours d'ouverture sur les fraudes commerciales. — XX, 225, Statistique de la justice criminelle pour 1842. — XXI, 257, de l'Organisation du travail. — XXII, 442, Réforme administrative (des conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques; création de facultés des sciences administratives). — XXV, 164; XLIII, 5, 521 ; XLIV, 5, de la Société conjugale. — XXV, 490, Notice biographique sur Alexandre de This. — XXIX, 181, Enseignement supérieur, concours. — XXXI, 143, des Droits du travail et de l'action de l'État. — XXXIII, 193 à 314, de l'Organisation du Crédit foncier. — XXXIII, 111, de la Peine de mort. — XXXV, 78, Réforme hypothécaire. — XXXVIII, 97, Rapport au nom de la Commission du Crédit foncier. — XXXIX, 193, le Crédit foncier en Belgique. — XXXIX, 244, de la Réforme hypothécaire. — XL, 195, Réforme hypothécaire. — XLI, 67, de la Législation anglaise sur les coalitions. — XLIII, 62, du Crédit foncier.

Collaboration active, de 1837 à 1848, au journal *le Siècle;* articles non signés.

Principaux Articles publiés dans le *Journal des Économistes.*

1842, t. I, Négociations commerciales avec la Belgique. — 1843, t. VI et IX, le Travail national. — 1844, t. VIII, des Fraudes commerciales; t. VIII, de la nouvelle Loi des patentes; t. IX, Régime hypothécaire, organisation du Crédit foncier. — 1846, t. XIV, de la Loi sur les modèles et les dessins de fabrique; Projet de loi sur les marques de fabrique; t. XX, Discours à l'association pour la liberté des échanges; t. XV; Travaux sur la nouvelle session législative. — 1847, t. XVII, Études sur l'industrie suisse, les rubans de Bâle; t. XVIII, Exposition industrielle et agricole de 1847 à Bruxelles (reproduit dans le volume : *Études d'écon. pol. et de stat.*). — 1848, t. XXI, le Droit au travail, opinion de M. Wolowski. — 1848-49, t. XXI et XXII, de l'Organisation du Crédit foncier. 1850, t. XXVI, Discours de M. Wolowski au Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce; t. XXVII, de la Réforme hypothécaire. — 1855, t. VI, Essai sur la politique et la statistique des systèmes de culture d'après Roscher; t. VI. Opinion de M. Wolowski sur la propriété des mines; t. VII et VIII, de l'Administration de Henri IV. — 1856, t. IX et X, de la Rente des propriétaires; t. XI, Résultats de l'Exposition de 1855. — 1857, t. XVI, l'Art et l'Industrie, leçon d'ouverture au Conservatoire. — 1858, t. XVII et XVIII, le Servage en Russie; t. XX, de la Propriété intellectuelle. — 1860, t. XXV, les Fers; t. XXVI, les Droits de douane et les anciens traités de commerce entre la France et l'étranger. — 1862, t. XXXIII, Benjamin Constant; t. XXV, un grand Économiste français du seizième siècle. — 1863, t. XXXVIII, Lettre sur la population; t. XXXVIII, Rapport sur le concours concernant l'histoire de la Ligue hanséatique. — 1866, t. I, un Chapitre de l'histoire financière de l'Angleterre; t. II, Mémoire sur les conditions de a circulation fiduciaire; t. III, Discours pro-

noncé, comme président de l'Académie, dans la séance publique annuelle. — 1866-67, t. IV et VII, Mémoire sur le change. — 1867, t. VIII, Rapport sur le congrès de statistique de Florence; t. VIII, Communication sur les banques agricoles. — 1868, t. IX, sur la méthode historique en économie politique; t. IX, du Morcellement de la propriété; t. IX, Lecture de fragments sur Mazarin et les relations commerciales de la France et de l'Angleterre; t. XII, les Métaux précieux et la Circulation fiduciaire. — 1869, t. XV et XVI, les Origines de la loi de Germinal an XI sur la monnaie. — 1870, t. XVIII, la Liquidation sociale; t. XIX, Erreur et danger du cours forcé des billets de France. — 1872, t. XXV, l'Income-tax et l'Internal revenue aux États-Unis; t. XXVIII, les Postes et les Télégraphes en Angleterre; t. XXVIII, sur l'Utilité pour les ouvriers d'étudier l'économie politique. — 1873, t. XXIX, la Carte postale en divers pays. — 1874, t. XXXV, Stock métallique de la France; t. XXXV, le Remboursement de la Banque; t. XXXVI, Résultats économiques du payement de la contribution de guerre en Allemagne et en France. — 1875, t. XXXIX, l'Agriculture et l'Économie politique, discours prononcé à la Société centrale d'agriculture; t. XXXIX, Situation financière de la France de 1869 à 1876, rapport fait au nom de la Commission du budget (2 articles).

La collection du *Journal des Économistes* renferme de plus le compte rendu (rédigé le plus souvent par l'auteur lui-même) des opinions émises par M. Wolowski dans les discussions de la Société d'économie politique.

Principaux articles publiés dans le Compte rendu des *Séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.*

II, 247, des Marques de fabrique en Allemagne. — III, 203, de l'Organisation industrielle et de la Législation douanière de la France avant Colbert. — IX, 90 et 267, la Société conjugale. — XII, 167, de l'Industrie suisse. — XIX, 473; XX, 23, des Coalitions en Angleterre. — XXXIV, p. 33, de l'Administration économique de Henri IV et de l'introduction de l'industrie de la soie en France. — XXXIV, 321, XXXV, 189, de l'Administration de Henri IV et de l'ancienne législation sur le commerce des grains. — XXV, 142, de la Question alimentaire. — XXXVI, 437, des Impôts en France. — XXXVIII, 277, du Commerce extérieur de la France en 1855. — XXXIX, 219, du Mouvement de la population. — XL, 198, du Dénombrement de la population de la France en 1856. — XLII, 95 et 257, de la Division du sol. — XLII, 361; XLIII, 301 et 449, Application de la méthode historique à l'économie politique. — XLVI, 189 et 343; XLVII, 403; XLVIII, 219 et 383; XLIX, 185, de l'Affranchissement des serfs en Russie. — XLVII, 197 et 244, l'Économie politique en Italie. — XLVIII, 115, la Propriété littéraire et le droit de copie. — LII, 425; LIII, 433; LIV, 187; LVIII, 217 et 351; LIX 183 et 351, les Droits de douane et les anciens traités avec l'Angleterre. — LIV, 29, le grand dessein de Henri IV. — LV, 125, de la Course maritime. — LX, 253, la Statistique de la France. — LXII, 297 et 435, Un grand économiste français du quatorzième siècle. — LXIII, 242, de la Législation des brevets d'invention. — LXV, 472, de l'Association coopérative et du Crédit populaire. — LXVII, 193, la Propriété des mines. — LXVII, 289, de la Production morale. — LXVIII, 135, du Papier-monnaie. — LXXIII, 350, les Petites assurances sur la vie en Angleterre. — LXXV, 47 et 267, la Suspension de paiements de la Banque d'Angleterre et le bullion report. — LXXVI, 52, Observations sur les origines révolutionnaires des codes Napoléon. — LXXVI, 153, et 443, de l'État de l'agriculture française en 1865. — LXXVI, 249; LXXVIII, 353, les Métaux précieux et la circulation fiduciaire. — LXXVIII, 113,

Observations sur la liberté des Banques. — LXXIX, 181, les Banques de Jersey. — LXXXII, 80, Rapport sur le Congrès international de statistique de Florence. — LXXXV, 382, des Divers genres de crédit. — LXXXVII, 257; LXXXVIII, 161; LXXXIX, 65, de l'influence du change sur le marché monétaire. — LXXXIX, 337, l'Or et l'Argent, question monétaire. — XC, 153; XCII, 264, le Mouvement de la population. — XC, 385 et 415; XCI, 419; XCIII, 233 et 429, les Origines de la loi de Germinal an XI. — XCV, 101 et 299, Mazarin, histoire des relations commerciales entre la France et l'Angleterre. — XCIX, 563, la Carte postale. — CI, 77 et 195, l'Exposition universelle de Vienne. — CIII, 481, le Renchérissement des moyens d'existence. — CIII, 901, les Métiers de Paris. — CV, 491, la Monnaie bimétallique.

Articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes.*

1er août 1857, de la Division du sol et de la valeur croissante de la propriété immobilière en France. — 15 juillet, 1er août et 15 septembre 1858, la Question du servage en Russie, nécessité de l'émancipation et condition actuelle des serfs, les serfs de la Couronne et le communisme russe, les réformes accomplies et les réformes projetées dans l'émancipation des serfs. — 15 janvier et 1er mars 1864, les Finances de la Russie. — 1er février 1865, des Nouveaux débats sur les Banques, la Banque de France et la circulation fiduciaire. — 15 août et 1er septembre 1866, la Crise financière de l'Angleterre en 1866, l'acte de 1844 et la liberté des Banques. — 15 septembre 1868, de l'Influence du change sur le marché monétaire.

Paris. — Impr. VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.



